INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 11 février 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Madame Laurence Martel
Monsieur Romain Bergeron
Madame Huguette Tremblay
Madame Roxanne Caron

Est absent :

Monsieur Claude Lavoie

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/02-07 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/02-08 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

a. **Prolongation d'emploi – Médérick Gagnon, agent de développement**
b. **Acquisition du logiciel Première ligne - Service Sécurité Incendie**
c. **Service de garde pendant la relâche scolaire**

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/02-09 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées tenues les 14 janvier et 6 février 2019 soient acceptés.

2019/02-10 **LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/02-11 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2019 (revenus : 11 678 $,

Formules Municipales No 5614-MS1 (PLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

dépenses : 165 829 $, conciliation à des fins fiscales : -2 129 $, déficit : -156 280 $) soit accepté.

2019/02-12 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 75 368,46 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 janvier 2019 d'une somme de 78 349,21 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 153 717,67 $.

2019/02-13 **PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS**

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le compte rendu suivant soit accepté comme dépôt :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) 2019-01-21

2019/02-14 **DÉROGATION MINEURE Nº 2019-01**

899, rue des Îles

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 2019-01 qui consiste à permettre que la résidence soit à 7,38 mètres de la ligne avant.

Selon le règlement de zonage 2015-03, dans le cahier des spécifications (voir les normes d'implantation), il est stipulé que dans la zone H-31, la marge de recul avant doit-être de 7,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cela ne cause aucun problème au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la différence de distance est minime;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure nº 2019-01 soit acceptée.

2019/02-15 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCRSI**

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile le 13 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la municipalité de Ragueneau a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités et ce, tel que requis en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Ragueneau accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2018 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du SCRSI.

2019/02-16

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE COMITÉ TECHNIQUE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la démarche visant la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie propose la formation d'un comité technique;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera formé du directeur incendie ainsi que de représentants des pompiers (un par caserne) et des directeurs généraux de chaque municipalité liée à l'entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le directeur incendie, monsieur Philippe Beaudet, le chef de caserne, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault comme représentants de la municipalité de Ragueneau au sein dudit comité.

2019/02-17

APPUI - MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Formules Municipales No 5614-MS-1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, madame Marilène Gill et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, madame Vicki-May Hamm, pour appui.

2019/02-18

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE AU CENTRE DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la vitesse maximale sur la route 138 est fixée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse maximale sur le tronçon de la route 138, entre le 390 et le 595, route 138 sur le territoire de la municipalité de Ragueneau est de 70 kilomètres/heure;

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'accueil touristique situé au 595, route 138 se trouve dans la zone de 90 kilomètres/heure, à la limite de la zone de 70 kilomètres/heure et qu'en période estivale, il y a beaucoup d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse de certains usagers de la route demeure une problématique pour assurer la sécurité des piétons, notamment celle des enfants fréquentant l'école du village;

CONSIDÉRANT QUE l'une des mesures du plan d'action de la Politique Municipalité Amie des Aînés, adoptée par le conseil municipal le 9 octobre 2018, consiste à identifier les zones à risque et mettre en place des moyens pour favoriser la sécurité des marcheurs et des joggeurs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal démontre un grand souci pour la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'abaisser la limite de vitesse sur la route 138 serait une mesure pouvant atteindre l'objectif d'améliorer la sécurité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Ragueneau demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de réduire la vitesse sur le territoire de la municipalité de Ragueneau :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- à 70 kilomètres/heure entre les adresses civiques 323 et 410, route 138;
- à 50 kilomètres/heure entre les adresses civiques 410 et 550, route 138;
- et à 70 kilomètres/heure entre les adresses civiques et 550 et 612, route 138;

afin de diminuer les risques d'accident et rendre cette artère plus sécuritaire.

2019/02-19

AUTORISATION DE DÉPENSE – CHAUFFERETTE ET PRISE POUR LA REMORQUE

CONSIDÉRANT le besoin d'installer une prise électrique et une chaufferette pour la remorque;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Boréal Entrepreneur Électricien inc. datée du 29 janvier 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 1 643,86 $ (taxes non incluses) soit alloué pour l'installation d'une prise électrique et d'une chaufferette pour la remorque.

2019/02-20

DÉJEUNER-FORMATION – CANNABIS ET ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les membres du conseil, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au déjeuner-formation intitulé « Cannabis et alcool en milieu de travail » offert par la Chambre de commerce de Manicouagan et animé par Me Nancy Leblanc, avocate, qui se tiendra au Restaurant-bar Le Blues le 28 février 2019.

Il est entendu que les frais d'inscription sont à la charge de la municipalité.

2019/02-21

FORMATION M3i

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation M3i (Programme intégré de développement des compétences en gestion des ressources humaines axé sur la supervision au quotidien) offerte par le Cégep de Baie-Comeau au coût de 320 $ plus taxes. Cette formation échelonnée sur 12 mois débutera le 26 février 2019 et comprendra huit jours de formation plus huit heures d'accompagnement personnalisé.

Il est entendu que les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés conformément au règlement 2000-02.

2019/02-22

SOUPER-BÉNÉFICE DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le souper-bénéfice annuel, événement de financement qui se tiendra le 27 avril 2019 au profit du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, en allouant un montant de 230 $ pour l'achat de deux (2) billets.

2019/02-23

GALA MÉRITAS 2018-2019 — ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 200 $ comme contribution au Gala Méritas 2018-2019 de l'école secondaire Serge-Bouchard soit 4 bourses de 50 $ attribuées à 4 étudiants ou étudiantes de Ragueneau. Il est également résolu que le maire, monsieur Joseph Imbeault, remette les bourses lors du gala le 10 juin prochain.

Formules Municipales No 5614-MS1 (LA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2019/02-24

CERTIFICAT DE NON-CONTRAVENTION – MONSIEUR CLAUDE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Lavoie a loué le Centre communautaire Édouard-Jean le 31 août 2019 pour une réunion familiale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Lavoie a demandé à la municipalité, l'autorisation d'installer des roulottes de voyage dans la cour du Centre communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à émettre un certificat de non-contravention à monsieur Claude Lavoie l'autorisant à installer des roulettes de voyage dans la cour du Centre communautaire pendant la journée du 31 août et la nuit du 1er septembre.

2019/02-25

PROCLAMATION OFFICIELLE – MARS, MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

CONSIDÉRANT QUE l'Association Épilepsie Côte-Nord inc. est un organisme à but non lucratif qui couvre le territoire entre Tadoussac et Blanc-Sablon, incluant Fermont, Schefferville et l'Ile d'Anticosti;

CONSIDÉRANT QUE le trouble de l'épilepsie affecte plus de 300 000 Canadiens et Canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'association est d'informer la population nord-cotière sur les causes et effets de cette maladie encore mal comprise afin de briser l'isolement et contribuer à l'épanouissement des personnes atteintes;

PAR CONSÉQUENT, le maire, monsieur Joseph Imbeault proclame « Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie ».

De plus, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers de publier un article sur l'Association Épilepsie Côte-Nord dans le journal L'Entre-Nous (édition de mars 2019) afin d'informer la population sur leurs objectifs et leurs services.

2019/02-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE FEMMES EN MOUVEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Femmes en Mouvement a acheminé une demande d'aide financière afin d'organiser une soirée dans le cadre de la journée nationale des femmes le 8 mars;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Femmes en Mouvement est un regroupement d'organismes du milieu qui travaillent auprès des femmes;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du regroupement est de sensibiliser la population de Baie-Comeau et des environs sur toutes les formes de violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité donnera lieu à un rassemblement de femmes et d'hommes de la région dans un esprit d'égalité et de collaboration;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une commandite d'un montant de 100 $ soit faite au Groupe Femmes en Mouvement comme aide financière afin d'organiser une soirée dans le cadre de la journée nationale des femmes le 8 mars.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2019/02-27

SIGNATURE – ENTENTE DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail de madame Marie-France Imbeault a été négociée à la suite de sa nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière (résolution nº 2019/01-14);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault à signer l'entente de travail à intervenir entre la municipalité de Ragueneau et madame Marie-France Imbeault.

2019/02-28

AUTORISATION DE SIGNATURE — PROTOCOLE D'ENTENTE – REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

ATTENDU QUE l'entente avec le Refuge animal Le Chapitou est venue à échéance et que le conseil municipal désire procéder à son renouvellement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Refuge animal Le Chapitou et la municipalité de la Paroisse de Ragueneau.

2019/02-29

AFFAIRES NOUVELLES

a) Prolongation d'emploi – Médérick Gagnon, agent de développement

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail de l'agent de développement, monsieur Médérick Gagnon, vient à échéance en mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le développement de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente de travail intervenue avec monsieur Médérick Gagnon soit prolongée pour un an soit jusqu'au mois de mars 2020 selon les nouvelles modalités de l'entente.

b) Acquisition du logiciel Première ligne - Service Sécurité Incendie

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Première Ligne est un logiciel destiné aux services de sécurité incendie proposant des applications aidant à la gestion du département;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce logiciel permettra de faciliter le travail du service incendie et de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes et Pointe-aux-Outardes gèrent en commun un service de protection contre l'incendie via une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT l'offre de services nº 1MCHU50-002900-EF0 déposée par PG Solutions en date du 28 janvier 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

Formules Municipales No 5614-MS-1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le conseil autorise l'acquisition du logiciel Première Ligne de PG Solutions pour un montant de 5 363,25 $ plus taxes (licences : 2 588,25 $, services professionnels : 2 100 $ et programme CESA : 675 $).

QUE la présente résolution soit acheminée aux municipalités prenant part à l'entente.

c) Service de garde pendant la relâche scolaire

CONSIDÉRANT les résultats du sondage effectué auprès des parents d'enfants âgés de 5 à 11 ans afin de connaître leur intérêt relativement à l'ouverture d'un service de garde pendant la semaine de relâche, du 4 au 8 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'enfant est suffisant pour offrir le service;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à procéder à l'embauche de personnel pour le service de garde pendant la relâche scolaire.

2019/02-30 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/02-31 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/02-32 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 10.

Maire

Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.